

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mohamed BAHLOUL.

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2025
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	376 696	365 634
(-) Amortissements		-350 256	-332 629
		<u>26 440</u>	<u>33 005</u>
Immobilisations corporelles	2	40 877 682	40 805 411
(-) Amortissements		-33 801 177	-33 016 015
		<u>7 076 505</u>	<u>7 789 396</u>
Immobilisations financières	3	1 097 755	971 369
(-) Provisions			
		<u>1 097 755</u>	<u>971 369</u>
Total des actifs immobilisés		8 200 700	8 793 770
Total des actifs non courants		8 200 700	8 793 770
ACTIFS COURANTS			
Stocks		116 335	186 504
(-) Provisions		-18 342	-18 342
		<u>97 993</u>	<u>168 162</u>
Clients et comptes rattachés	4	699 256	657 319
(-) Provisions		-675 254	-624 219
		<u>24 002</u>	<u>33 100</u>
Autres actifs courants	5	2 292 928	2 170 476
(-) Provisions		-119 379	-105 046
		<u>2 173 549</u>	<u>2 065 430</u>
Placements et autres actifs financiers	6	31 500 000	28 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	2 038 500	1 798 929
Total des actifs courants		35 834 044	32 065 621
Total des actifs		44 034 744	40 859 391

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2025
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	13 200 000	13 200 000
Réserves	9	12 787 374	12 291 136
Résultats reportés		69	143
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		27 933 943	27 437 779
Résultat de l'exercice		8 592 079	7 058 807
Total des capitaux propres avant affectation		36 526 022	34 496 586
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	11	339 474	337 551
Total des passifs non courants		339 474	337 551
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	1 566 170	1 291 017
Provision pour litiges	13	746 306	381 405
Autres passifs courants	14	4 856 772	4 352 832
Total des passifs courants		7 169 248	6 025 254
Total des passifs		7 508 722	6 362 805
Total des capitaux propres et des passifs		44 034 744	40 859 391

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits d'exploitation			
Revenus	15	21 034 665	18 543 742
Autres produits d'exploitation	16	360 550	0
Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation		21 395 215	18 543 742
Charges d'exploitation			
Variation de stocks		70 169	-51 744
Achats marchandises		74 759	145 187
Achats d'approvisionnements consommés		643 396	665 109
Charges de personnel		8 012 369	8 094 143
Dotations aux amortissements et provisions		1 865 286	1 418 159
Autres charges d'exploitation		1 770 104	1 616 956
Total charges d'exploitation	17	12 436 083	11 887 810
Résultat d'exploitation		8 959 132	6 655 932
Produits de placements nets	18	2 418 174	2 333 406
Autres pertes ordinaires		-13	-3
Autres gains ordinaires	19	113 735	19 836
Résultat des activités ordinaires avant impôts		11 491 028	9 009 171
Impôts sur les bénéfices	20	-2 527 664	-1 950 364
Résultat des activités ordinaires après impôts		8 963 364	7 058 807
Eléments extraordinaires	21	-371 285	0
Résultat net de l'exercice		8 592 079	7 058 807

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
<u>Résultat de l'exercice</u>		<u>8 592 079</u>	<u>7 058 807</u>
Ajustement:			
<i>Amortissements et provisions</i>		1 865 286	1 418 159
<i>Reprise sur provision</i>		-352 155	0
Variation des stocks	22	70 169	-51 744
Variation des clients	23	-41 937	-21 048
Variation des autres actifs	24	-122 452	-459 178
Variation des passifs courants	25	700 424	-65 946
Plus values /cession d'immobilisations		-107 531	0
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		10 603 883	7 879 050
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Corp. et incorp.	26	-284 846	-257 487
Encaiss. provenant de cession d'immobilisations corporelles		107 531	0
Réduction de valeur /sortie d'immob.corp.		0	0
Encaiss/décaiss provenant des prêts aux personnels	27	-126 386	65 238
Variation des cautionnements reçus	28	1 923	324
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-301 778	-191 925
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement Subv. d'investissement		0	0
Distribution de dividendes		-6 335 890	-6 863 881
Alimentation reserves pour fonds social		-705 881	-765 086
Décaiss/Encaiss. sur fonds social	29	479 237	538 508
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-6 562 534	-7 090 459
Variation de trésorerie		3 739 571	596 666
Trésorerie au début de période		29 798 929	29 202 263
Trésorerie à la fin de la période	30	33 538 500	29 798 929

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

Raison sociale : La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Forme juridique : Société Anonyme

N° registre de Commerce : B 193791996

Mle. Fiscal : 012748/EPM/000

Identifiant unique au RNE : 0012748E

Date de création : 04 Décembre 1980

Adresse : Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

Activité principale : Gestion du Marchés d'Intérêt National de Bir - Kassâa

Nombre d'établissement : 01

Montant du capital : 13.200.000 dinars Tunisiens.

Répartition du capital :

Etat Tunisien	37,50 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
O.T.D	0,50 %
Autres	4,49 %
Total	100 %

B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B.2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus.

La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont ceux prévus par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B. 2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques en sont exclus. Ils font l'objet d'une évaluation en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins-values dégagées sont provisionnées.
- Les placements à long terme auprès des institutions financières.

B. 2 -4 Revenus :

Les revenus sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B. 2 -5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à court terme et liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des certificats de dépôt.

A l'arrêté des comptes, les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

C – NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

NOTES SUR LE BILAN

NOTE N° 1 - LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève à **376 696 DT** au 31/12/2025, détaillée comme suit :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				VALEURS COMPTABLES NETTES		
	Solde au 31/12/2024	Acquisition 2025	Reclassement	Cessions 2025	Solde au 31/12/2025	Cumul au 31/12/2024	Dotation 2025	Réintégration	Cumul au 31/12/2025	V.C.N 2024	V.C.N 2025
LOGICIELS	365 634	11 062	0	0	376 696	332 629	17 627	0	350 256	33 005	26 440
TOTAL	365 634	11 062	0	0	376 696	332 629	17 627	0	350 256	33 005	26 440

NOTE N° 2 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève à **40 877 682 DT** au 31/12/2025 contre **40 805 411 DT** au 31/12/2024, soit une augmentation de **72 271DT** détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Amortissements /Provisions				VNC
	Au 31/12/2024	Acquisitions 2025	Reclass 2025	Mise en rebus/Cession 2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Dotation 2025	Reprise/ Amt 2025	Au 31/12/2025	au 31/12/2025
Terrains et aménagement terrains	158 655	0	0	0	158 655	45 246	0	0	45 246	113 409
Constructions	30 368 082	0	45 739	0	30 413 821	26 262 854	773 633	0	27 036 487	3 377 334
Inst.Général.Agenc.et amén.Construction	2 535 198	173 881	-45 739	-19 095	2 644 245	2 236 682	113 530	-41 595	2 308 617	335 628
Inst.Tech.Mat et outill. Industriels	579 564	19 367	0	-28 472	570 459	532 972	16 777	-28 472	521 277	49 182
Equipement frigorifiques	931 942	31 992	0	0	963 934	895 371	16 609	0	911 980	51 954
Materiel de transport	1 866 268	95 797	0	-143 480	1 818 585	1 719 911	99 027	-143 480	1 675 458	143 127
Inst.Général.Agenc.et amén.Divers	37 752	2 211	0	0	39 963	37 752	200	0	37 952	2 011
Equipement de bureau	362 882	1 131	0	-4 139	359 874	344 789	7 139	-4 139	347 789	12 085
Materiel informatique	1 065 652	27 966	0	-84 888	1 008 730	940 438	60 821	-84 888	916 371	92 359
Immobilisation en cours	2 899 416	0	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416
	40 805 411	352 345	0	-280 074	40 877 682	33 016 015	1 087 736	-302 574	33 801 177	7 076 505

2.1 -Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours totalisent une valeur brute de **2 899 416 DT** au 31/12/2025, détaillée comme suit :

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS				VALEUR COMPTABLE NETTE	
	Solde au 31/12/24	Travaux 2025	Reclassement	Solde au 31/12/25	Solde 31/12/24	Provision 2025	Reprise / Provision 2025	Solde 31/12/25	31/12/2024	31/12/2025
- Construction en cours station valorisation déchets	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416	2 899 416
TOTAL	2 899 416	0	0	2 899 416	0	0	0	0	2 899 416	2 899 416

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute de ces immobilisations s'élève **1 097 755 DT** au 31/12/2025 contre **971 369 DT** au 31/12/2024, soit une augmentation de **126 386 DT**. Elle est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Titres de participation (1)	40 000	40 000	0
Dépôts et cautionnements	2 780	2 780	0
Prêts à plus d'un an au personnel	1 054 976	928 589	126 387
TOTAL	1 097 755	971 369	126 386

(1) Les titres de participation représentent la quote-part de la SOTUMAG au capital de la société « Foire Internationale de Tunis » soit 800 actions d'une valeur nominale de 50 dinars l'action.

NOTE N°4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur brute des comptes clients et comptes rattachés s'élève à **699 256 DT** au 31/12/2025 contre **657 319 DT** au 31/12/2024, soit une augmentation de **41 937 DT** détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Clients effets à recevoir	24 002	33 100	(9 098)
Clients douteux ou litigieux	675 254	624 219	51 035
TOTAL	699 256	657 319	41 937
Provisions	(675 254)	(624 219)	(51 035)
TOTAL	24 002	33 100	(9 098)

Les clients douteux comportent les montants des loyers anciens et des dettes vis-à-vis de la SOTUMAG dont le recouvrement est incertain. Des actions en justice ont été intentées en vue de procéder au recouvrement de ces loyers. Les provisions constatées sur ces loyers sont appréciées au cas par cas et sont estimées selon les possibilités d'exécution des jugements rendus par les tribunaux.

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent un total brut de **2 292 928 DT** au 31/12/2025 contre **2 170 476 DT** au 31/12/2024, soit une augmentation de **122 452 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Personnel, Prêts à moins d'un an	583 096	498 918	84 178
Débiteurs divers (1)	673 495	506 455	167 040
Produits à recevoir (2)	817 860	1 010 986	(193 126)
Fournisseurs d'immobilisations Avances/commandes	1 646	1 646	0
Charges constatées d'avance (3)	216 831	152 471	64 360
TOTAL	2 292 928	2 170 476	122 452
Provision	(119 379)	(105 046)	(14 333)
TOTAL	2 173 549	2 065 430	108 119

1. DEBITEURS DIVERS

Le compte « Débiteurs divers » enregistre principalement les créances sur les mandataires au titre des consommations d'eau et électricité des années antérieures pour un montant de **300 432 DT**. Ce compte est provisionné de **119 379 DT** et ce pour les créances jugées irrécouvrables par la SOTUMAG.

Il comprend également d'autres débiteurs pour un montant de **373 063 DT**.

2. PRODUITS A RECEVOIR

Le compte « produits à recevoir » enregistre les loyers, redevances et factures complémentaires à recevoir sur les mandataires pour un montant de 353 683 DT et les produits financiers sur les placements et les comptes courants à recevoir pour un montant de 464 177 DT.

3. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement les stocks de fin d'année de fournitures de bureau, de carburants, de fournitures électriques et de pièces de rechange.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Les placements et autres actifs financiers totalisent 31 500 000 DT au 31/12/2025.

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 2 038 500 DT au 31/12/2025 contre 1 798 929DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 239 571DT.

NOTE N°8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social, qui s'élève au 31/12/2025 à 13 200 000 DT, est composé de 13 200 000 actions de 1 D chacune et réparties comme suit :

Actionnaire	Pourcentage de participation
Etat Tunisien	37,5%
Public	49,96%
OCT	7,55%
OTD	0,50%
Autres	4,49%
TOTAL	100%

NOTE N°9 : RESERVES

Les réserves totalisent 12 787 374DT au 31/12/2025 contre 12 291 136 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 496 238 DT.

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Réserves légales	1 320 000	1 320 000	0
Réserves extraordinaires	8 264 868	8 247 868	17 000
Réserves pour Fonds social	3 162 506	2 683 268	479 238
Autres réserves	40 000	40 000	0
TOTAL	12 787 374	12 291 136	496 238

NOTE N°10 : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement totalisent 1 946 500 DT au 31/12/2025.

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau des mouvements des capitaux propres s'analyse comme suit :

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2024	Résultats reportés	subventions d'investissements
Solde au 31/12/24 (avant affectation)	34 496 586	13 200 000	1 320 000	2 683 268	8 247 868	40 000	7 058 807	143	1 946 500
Affectation du résultat 2024 :									
Réserves légales									
Réserves pour fonds social				705 881			-705 881		
Dividendes exercice 2024							-6 336 000		
Réserves extra ordinaires					17 000		-17 000		
Variation des résultats reportés							74	-74	
Dons octroyés FS 2025				-281 710					
Intérêts encaissés sur prêts FS				55 067					
Résultat 2025							8 592 079		
Subventions d'investissements encaissées (a)									
Solde au 31/12/2025	36 530 487	13 200 000	1 320 000	3 162 506	8 264 868	40 000	8 592 079	69	1 946 500

(a) La subvention d'investissement sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à l'immobilisation actuellement en cours. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de 339 474DT au 31/12/2025 contre 337 551 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 1923 DT. Elle représente les cautionnements de garantie reçus par la « SOTUMAG » auprès des opérateurs du Marché d'Intérêt National.

NOTE N°12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un total de 1 566 170 DT au 31/12/2025 contre 1 291 017 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 275 153 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Fournisseurs d'exploitation	739 625	541 940	197 685
Fournisseurs d'exploitation, ret.de garantie	28 165	29 257	(1 092)
Fournisseurs d'exploitation, cautionnements	2 884	2 884	0
Fournisseurs d'immobilisations	733 585	682 194	51 391
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	61 393	34 742	26 651
Fournisseurs d'immobilisations, cautionnements	518	0	518
TOTAL	1 566 170	1 291 017	275 153

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR LITIGES

Les provisions pour litiges totalisent au 31/12/2025 un montant de 746 306 DT contre 381 405DT au 31/12/2024. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Litige avec Tiers	716 014	351 113	364 901
Litiges avec personnel	30 292	30 292	0
TOTAL	746 306	381 405	364 901

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent 4 856 772 DT au 31/12/2025 contre 4 352 832 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 503 940 DT.

Les autres passifs courants se détaillent au 31/12/2025 comme suit:

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Personnel, provisions pour congés à payer	419 175	306 162	113 013
Personnel, rémunération due	335	0	335
Etat, impôts et taxes	3 600 157	3 002 856	597 301
Organismes de sécurité sociale	465 206	536 530	(71 324)
Pharmacies et Laboratoires conventionnés	112 311	126 478	(14 167)
Créditeurs divers	93 491	67 329	26 162
Charges à payer	110 640	248 426	(137 786)
Produits constatés d'avance	53 661	63 365	(9 704)
Associés, dividendes à payer	1 796	1 686	110
TOTAL	4 856 772	4 352 832	503 940

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

NOTE N°15 : REVENUS

Les revenus s'élèvent à **21 034 665 DT** en 2025 contre **18 543 742 DT** en 2024, soit une augmentation de **2 490 923 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Redevances fruits et légumes	14 906 250	12 991 231	1 915 019
Redevances poissons	4 290 778	3 716 454	574 324
Ventes glaces	104 775	108 442	(3 667)
Ventes imprimés spécifiques	173 519	171 034	2 485
Ventes imprimantes thermiques/Toners	3 850	2 200	1 650
Loyer fruits et légumes	659 932	658 399	1 533
Loyer poissons	96 000	99 663	(3 663)
Loyer magasins de dattes	64 097	66 181	(2 084)
Loyer entrepôt emballages	132 088	146 420	(14 332)
Loyer divers	448 176	436 789	11 387
Produits assistance informatique	110 580	93 727	16 853
Autres revenus	44 620	52 862	(8 242)
Ventes liées à des modifications comptables	0	340	(340)
TOTAL	21 034 665	18 543 742	2 490 923

NOTE N°16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation totalisent le montant de **360 550 DT** en 2025. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Reprise/provision	352 155	0	352 155
Subvention d'exploitation	8 395	0	8 395
TOTAL	360 550	0	360 550

NOTE N°17 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à **12 436 083 DT** contre **11 887 810 DT** en 2024, soit une augmentation de **548 273 DT**. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Variation de stocks imprimés spécifiques	68 893	(55 889)	124 782
Variation de stocks imprimantes thermiques	3 595	2 054	1 541
Variation de stock toner pour imprimantes	0	(469)	469
Variation de stocks cartes de proximité	(2 319)	2 560	(4 879)
Achats de marchandises	74 759	145 187	(70 428)
Achats d'approvisionnements consommés (1)	643 396	665 109	(21 713)
Charges du personnel (2)	8 012 369	8 094 143	(81 774)
Dotations aux amortissements et aux provisions (3)	1 865 286	1 418 159	447 127
Autres charges d'exploitation (4)	1 770 104	1 616 956	153 148
TOTAL	12 436 083	11 887 810	548 273

(1) Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent **643 396 DT** en 2025 contre **665 109 DT** en 2024, soit une baisse de **21 713DT**. Ces achats se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Fournitures consommables	26 915	32 571	(5 656)
Achats non stockés de matières et fournitures	3 994	13 691	(9 697)
Eau	109 177	106 480	2 697
Electricité	433 473	425 307	8 166
Carburant	80 174	87 060	(6 886)
Achats liées à une modification comptable	1 519	0	
Transfert de charges Eau	(11 856)	0	(11 856)
TOTAL	643 396	665 109	(21 713)

(2) Charges du personnel

Les charges du personnel totalisent **8 012 369 DT** en 2025 contre **8 094 143 DT** en 2024, soit une diminution de **81 774 DT**. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Rémunération des permanents	6 151 097	5 886 330	264 767
Rémunération des contractuels	285 032	553 699	(268 667)
Congés payés	113 013	74 697	38 316
Charges sociales des permanents	1 085 618	1 044 729	40 889
Charges sociales des contractuels	50 080	94 636	(44 556)
Autres charges sociales	550 382	556 986	(6 604)
Charges du personnel liées à une modification comptable	10 057	19 761	(9 704)
Transfert de charges appointements	(187 897)	(99 458)	(88 439)
Transfert de charges CNSS	(30 382)	(17 911)	(12 471)
Transfert de charges Assurances Groupe	(14 631)	(19 326)	4 695
TOTAL	8 012 369	8 094 143	(81 774)

(3) Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **1 865 286 DT** en 2025 contre **1 418 159 DT** en 2024, soit une augmentation de **447 127 DT** et sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Dotations aux amortissements des immob. incorp.	17 627	17 451	176
Dotations aux amortis. des immob. corporelles	1 064 551	1 296 918	(232 367)
Dotations aux prov. pour risques et charges d'exploitation	51 301	39 548	11 753
Dotations aux prov. pour dépréc. des autres actifs courants	15 109	33 950	(18 841)
Dotations aux prov. pour litiges	716 015	30 292	685 723
Dotations aux amortis.liées à mod.comptable	683	0	683
TOTAL	1 865 286	1 418 159	447 127

(4)- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 1 770 104 DT en 2025 contre 1 616 956 DT en 2024 soit une augmentation de 153 148 DT. Ces charges sont détaillées comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Services extérieurs (a)	1 136 850	1 054 848	82 002
Charges diverses ordinaires	24 875	24 187	688
Impôts, taxes et versements assimilés	621 634	547 695	73 939
Transfert de charges impôts, taxes	(13 255)	(9 774)	(3 481)
TOTAL	1 770 104	1 616 956	153 148

(a) Les services extérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Entretien et réparation des bâtiments	173 115	184 001	(10 886)
Entretien et réparation des véhicules, des équipements	156 976	123 016	33 960
Primes d'assurances	100 467	110 678	(10 211)
Etudes, recherches et autres services extérieurs	44 995	44 098	897
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	147 830	124 307	23 523
Publicité et relations publiques	81 111	110 384	(29 273)
Subventions et dons	325 000	275 000	50 000
Missions et réception, Voyages et déplacements	38 861	11 349	27 512
Frais postaux et frais de télécommunications	64 328	45 404	18 924
Frais et commissions bancaires	1 551	15 548	(13 997)
Services extérieur liés à modification comptables	23 330	7 528	15 802
Transfert de charges	(20 714)	(126)	(20 588)
	1 136 850	1 054 848	82 002

NOTE N°18 : PRODUITS DES PLACEMENTS NETS

Les produits des placements totalisent 2 418 174 DT en 2025 contre 2 333 405 DT en 2024 soit une augmentation de 84 769 DT. Cette augmentation est détaillée comme suit :

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Produits des placements	2 398 174	2 321 405	76 769
Produits des participations	20 000	12 000	8 000
TOTAL	2 418 174	2 333 405	84 769

NOTE N°19 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent 113 735 DT en 2025 contre 19 836 DT en 2024 soit une augmentation de 93 899 DT.

Libellé	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Variation
Pénalités de retard / Fact.Fournisseurs et autres gains	6 029	9 581	(3 552)
Produits nets /cession d'immobilisations	107 530	0	107 530
Autres produits exceptionnels	176	10 255	(10 079)
TOTAL	113 735	19 836	93 899

NOTE N°20 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 2 527 664 DT en 2025 contre 1 950 364 DT en 2024, soit une augmentation de 577 300 DT.

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2025 a été déterminé comme suit :

Libellé	2025
Bénéfice brut comptable	11 498 893
Réintégrations	+1 553 654
Déductions	-414 225
Bénéfice fiscal	12 638 322
Impôt sur les sociétés (20%)	2 527 664

NOTE N°20Bis : RESULTAT PAR ACTION

Bénéfice 2025	8 592 079
Bénéfice 2024	7 058 807
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2025	13 200 000
Nombre d'actions (de 1DT le nominal) 2024	13 200 000
Bénéfice par action 2025	0.651
Bénéfice par action 2024	0.534

NOTE N°21 : ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

Cette rubrique totalise un montant de 371 285 DT correspondant à la condamnation prononcée à l'encontre de la SOTUMAG suite à un procès perdu ainsi que les frais d'enregistrement du jugement.

NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE N°22 : VARIATION DES STOCKS**

Cette variation présente au 31/12/2025 un solde positif de 70 169 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2025
Stock au 31/12/2025	(116 335)
Stock au 31/12/2024	186 504
Variation des stocks	70 169

NOTE N°23: VARIATION DES CLIENTS

La variation négative des créances clients l'année 2025 totalise 41 937 DT et se détaille ainsi :

Libellé	2025
Créances clients au 31/12/2025	(699 256)
Créances clients au 31/12/2024	657 319
Variation des créances clients	(41 937)

NOTE N°24 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS

La variation négative des autres actifs courants l'année 2025 totalise **122 452 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2025
Autres Actifs Courants au 31/12/2025	(2 292 928)
Autres Actifs Courants au 31/12/2024	2 170 476
Variation des autres actifs	(122 452)

NOTE N°25 : VARIATION DES PASSIFS COURANTS

La variation positive des autres passifs courants l'année 2025 totalise **700 424 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2025
Passifs courants au 31/12/2025	7 169 248
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2025	(733 585)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2025	(61 392)
Fournisseurs d'immobilisations caution au 31/12/2025	(518)
Provision pour litiges 31/12/2025	(746 306)
Passifs courants au 31/12/2024	(6 025 254)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2024	682 194
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2024	34 742
Provision pour litiges 31/12/2024	381 405
Actionnaires dividendes à payer 2025	(1 796)
Actionnaires dividendes à payer 2024	1 686
Variation des Passifs courants	700 424

NOTE N°26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les décaissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, effectuées au courant de l'année 2025 s'élèvent à **284 846 DT** et se détaillent ainsi :

Libellé	2024
Acquisitions 2025	(363 405)
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2025	733 585
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2025	61 392
Fournisseurs d'immobilisations caution au 31/12/2025	518
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/2024	(682 194)
Fournisseurs d'immobilisations retenues de garantie au 31/12/2024	(34 742)
Décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(284 846)

NOTE N°27 : VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS

La variation négative des actifs financiers s'élève à **126 386 DT** et se présente comme suit :

Libellé	2025
Actifs financiers au 31/12/2025	(1 097 755)
Actifs financiers au 31/12/2024	971 369
Variation des actifs financiers	(126 386)

NOTE N°28: VARIATION DES CAUTIONNEMENTS RECUS

La variation positive des cautionnements reçus s'élève à **1 923 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2025
Autres Passifs Financiers au 31/12/2025	339 474
Autres Passifs Financiers au 31/12/2024	(337 551)
Variation des cautions reçues	1 923

NOTE N°29 : DECAISSEMENTS NETS SUR FONDS SOCIAL

Les réserves pour fond social ont enregistré au courant de l'année 2025 une augmentation de **479 237 DT** calculé ainsi :

Libellé	2025
Réserves pour fonds social au 31/12/2025	3 162 506
Réserves pour fonds social au 31/12/2024	(2 683 269)
Décaissements nets sur fonds social	479 237

NOTE N°30: TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cette rubrique totalise au 31/12/2025 la somme de **33 538 500 DT** et se détaille ainsi :

Libellé	2025
Placements et autres actifs financiers au 31/12/2025	31 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2025	2 038 500
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33 538 500

NOTE N°31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan représentent des cautionnements définitifs au titre des marchés ci-après :

Titulaire du marché	Objet du marché	2025
Solar Energy Systems	Unité de valorisation des déchets 2009	107 022
SERVITRA	Aménagement extérieur et rénovation des chaussées 2015	42 119
GAT	Souscription d'un contrat d'assurance 2016	9 604
GAT	Souscription d'un contrat d'assurance 2017-2018-2019	8 221
MED EQUIPEMENT	Acquisition matériel de balayage 2016	11 353
ZITOUNA TAKAFUL	Souscription d'un contrat d'assurance 2020-2021-2022	16 800
ITAL car	Acquisition 2 voitures 2022	4 518
SODEXO PASS TUNISIE	Habillement 2021	4 358
ELBARAKA	Acquisition rouleau papier thermique 2024	2 486
GAT	Souscription des contrats d'assurance à partir du 13/09/2023	16 368
PLUXEE	Habillement 2024	3 629
SOCOOPEC	Acquisition TRACTEUR LANDINI 2025	2 874
	TOTAL :	229 352

NOTE N°32: ESG

Cette note vise à présenter les stratégies adoptées par la SOTUMAG afin de mettre en valeur son engagement en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

Stratégie relatives aux facteurs Environnementaux

Dans le cadre de sa politique environnementale, la société a engagé plusieurs actions, notamment :

Aspects environnementaux :

- Mise en place d'une stratégie de préservation de la santé fondée sur la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point)
- Création d'un comité de pilotage chargé de trouver des solutions permettant la mise en exploitation de la station de valorisation énergétique (projet interrompu depuis 2010), afin de transformer les déchets organiques (fruits et légumes) en énergie.
- Dans le cadre de la consécration du principe de développement durable dans les domaines du recyclage, de la valorisation des déchets et de l'exploitation des énergies renouvelables, et en concrétisation de sa stratégie environnementale, la SOTUMAG a lancée une initiative modèle s'inscrivant dans les principes de l'économie circulaire. Cette initiative s'est matérialisée par la signature d'une convention visant à valoriser les déchets de fruits et légumes issus de l'activité du marché d'Intérêt National (MIN) de Bir El Kassaa, en les transformant en engrais naturel (compost) au profit de l'agriculture biologique, contribuant ainsi à améliorer la productivité agricole et à préserver les ressources naturelles.

Énergie et émissions atmosphériques

- Dans le cadre de l'adhésion de la SOTUMAG au programme national de la transition énergétique, il a été prévu un budget à partir de l'année 2026 pour la réalisation des études nécessaires et l'installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments administratifs et des pavillons du MIN et ce dans le but de réduire les émissions de gaz carbonique et de diminuer la consommation d'électricité.
- Mise en place d'un plan d'organisation à l'entrée du MIN afin de fluidifier la circulation des véhicules et de réduire les encombrements.
- Le lancement d'un appel d'offres en vue de remplacer le système d'éclairage actuel par un autre à haute efficacité énergétique.

Gestion rationnelle de l'eau

- Lancement des travaux de réhabilitation des installations sanitaires au sein du marché afin de rationaliser la consommation d'eau, accompagné de campagnes de sensibilisation régulières visant à promouvoir une utilisation responsable de l'eau ;
- Réalisation de travaux de maintenance consistant notamment à remplacer les robinets existants par des modèles à fermeture automatique, garantissant une meilleure gestion des ressources hydriques.

Stratégie relative aux aspects Sociaux :

Au niveau des ressources humaines

La société œuvre au renforcement de ses politiques sociales à travers :

- L'approbation de la révision du règlement intérieur du fonds social ;
- La poursuite des démarches pour obtenir l'approbation de l'organigramme de la société,
- Amélioration du système de couverture sociale ainsi que des conditions de travail et de la sécurité professionnelle du personnel.

Au niveau du marché

Les actions engagées portent notamment sur :

- Le renforcement de la sécurité sanitaire des produits proposés à la vente,
- La mise à disposition de locaux adaptés au profit des services de contrôle sanitaire relevant de l'Instance Nationale de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (INSSPA)
- Le renforcement du laboratoire médical de la société afin d'améliorer l'autocontrôle sanitaire
- La poursuite de la sécurisation du marché à travers la mise en œuvre d'un programme de couverture globale via l'installation de caméras de surveillance et de systèmes de sécurité,
- L'aménagement d'un espace dédié à la Protection Civile afin de faciliter ses interventions
- Le renforcement des opérations de nettoyage du marché (recrutement de 12 agents et renforcement des équipements du parc de nettoyage).

Stratégie relative à la Gouvernance :

Dans le cadre du renforcement des principes de bonne gouvernance, les mesures suivantes ont été adoptées :

- La mise en place d'un conseil d'administration garantissant la représentation de l'État, du secteur privé et des petits actionnaires, avec la tenue de réunions périodiques pour approuver les programmes de la société,
- La création d'un comité permanent d'audit chargé d'examiner périodiquement les questions relatives à la gestion de la société et du MIN et aux états financiers.
- La publication régulière d'états financiers et d'indicateurs d'activité afin de garantir la transparence (états financiers intermédiaires et annuels et indicateurs d'activité trimestriels),
- Le lancement des procédures de désignation d'un cabinet spécialisé chargé de mettre à jour les manuels de procédures existants et d'élaborer ceux manquants afin de couvrir l'ensemble des activités de la société.
- Une allocation a été prévue au budget 2026 pour la réalisation d'une étude sur la gestion des risques, visant à garantir la pérennité économique et sociale de l'entreprise (risques liés à la continuité d'exploitation, risques financiers, risques cybernétiques).

Mohamed BAHLOUL

Expert comptable

Membre de l'Ordre des Experts

Comptables de Tunisie

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

1- Opinion :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » arrêtés au 31 Décembre 2025 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total net du bilan de D : 44 034 744 et un résultat bénéficiaire de D : 8 592 079.

A notre avis, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes qui suivent les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

1^{ème} Réserve : Entrepôts frigorifiques

La société possède 42 chambres froides, mais au lieu que ces chambres soient exploitées dans son objectif principal, elles ont été louées en tant que boîte d'emballages jusqu'à le mois d'avril 2024. Parallèlement, fin 2024 ces chambres ont fait l'objet d'une expertise afin qu'elles soient exploitées de nouveau dans son objectif principal. En 2025, la société a fait plusieurs tentatives pour réhabiliter quelques chambres, toutefois les résultats des travaux d'expertises ont opté au renouvellement totale vu que les technologies de ces chambres sont devenu de nos jours obsolète.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ces chambres aucune opinion.

2^{ème} Réserve : Immobilisations Corporelles

La société procède annuellement à un inventaire physique des immobilisations. Les travaux de rapprochement ont cependant signalé l'absence de quelques équipements totalement amorties se rattachant aux chambres froides tel que condenseur avec 02 ventilateurs, 12 motos compresseurs, réservoir de liquide, 42 caches, une armoire électrique, 03 Bac d'eau et 14 ventilateurs.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de ces équipements aucune opinion.

3^{ème} Réserve : Pharmacies et laboratoires conventionnés

La rubrique Pharmacies et laboratoires conventionnés accuse au 31 décembre 2025 un solde créditeur de D : 112 311. Cette rubrique englobe plusieurs soldes non justifiés surtout en ce qui concerne les pharmacies.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de cette rubrique aucune opinion.

4^{ème} Réserve : Personnel, prêts à moins d'un an

La rubrique personnel, prêts à moins d'un an accuse au 31 décembre 2025 un solde débiteur de D : 583 096. Cette rubrique englobe des soldes justifiés uniquement jusqu'au 30 juin 2025.

Par conséquent, nous ne pouvons exprimer au sujet de cette rubrique aucune opinion.

3- Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

3.1- La Société a intenté une action en justice pour le recouvrement des créances dues par trois mandataires de vente figurant parmi les personnes concernées par la procédure de confiscation prévue par le décret-loi n° 2011-13 du 14 Mars 2011 portant confiscation d'avoirs et de biens meubles et immeubles et continue d'engager les procédures légales nécessaires à cette fin.

Ces créances s'élèvent à 909 175 DT dont 851 251 DT non comptabilisées et ne sont pas par conséquent provisionnées.

3.2- La Société a entamé depuis l'année 2010 des travaux de construction d'une station de traitement et de valorisation de déchets. Toutefois, ces travaux figurant à l'actif pour une valeur de 2 899 416 DT, sont suspendus et la station n'est pas encore entrée en exploitation.

La subvention d'investissement versée par le ministère de l'environnement et d'autres organismes sous sa tutelle au profit de la Société pour une valeur de 1 946 500 DT figure parmi les capitaux propres.

Le 03 décembre 2019 un expert judiciaire a été désigné, après requête adressée au président du tribunal de première instance, pour effectuer le diagnostic de l'état actuel de cette station. Le rapport d'expertise a été communiqué au cours de l'exercice 2020.

La SOTUMAG a notifié en date du 13 Novembre 2020 la résiliation du contrat au représentant légal de la société chargée du projet et a demandé de mettre la station en sa possession.

Cette dernière a notifié à la SOTUMAG une ordonnance de paiement et a entamé une action en justice devant le tribunal administratif pour l'annulation de la décision de résiliation.

En date du 24 Février 2022, le tribunal de première instance de Ben Arous a annoncé un jugement commercial qui met en cause l'ordonnance de paiement réclamé par la société chargée du projet. Ce jugement a été notifié pour cette dernière en date du 14 Juin 2022.

Suite au rapport envoyé par l'administrateur délégué en date du 30 Juin 2022, le gouverneur de Ben Arous a ordonné la société chargée du projet de quitter l'espace revenant à la SOTUMAG et occupé par cette dernière illégalement.

En date du 09 janvier 2024, l'avocat chargé de l'affaire a informé la société de la nomination de trois experts. A cet effet, la société a été convoquée à une réunion de travail en date du 09 février 2024 avec les experts désignées et le représentant légal de la société chargée du projet.

De même le ministère du commerce et du développement des exportations a décidé à la fin de l'année 2024, la création d'une comité de direction afin de trouver une solution adéquate pour redémarrer le projet et les discussions entre le ministère du commerce et du développement des exportations et le ministère de l'environnement sont en cours.

4- Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5- Rapport de gestion du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

8- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

- 1- En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances ont fait l'objet d'un rapport distinct communiqué à la direction générale de la société.

- 2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs immobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité à la réglementation en vigueur.

3- L'arrêté du 15 août 2019, modifiant le règlement général de la Bourse a rendu obligatoire pour les sociétés cotées à la bourse de Tunis, la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et la nomination de deux administrateurs indépendants.

- En ce qui concerne la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général la société n'a pas encore finalisé la mise à jour son statut selon les dispositions en vigueur afin de le soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire.

- Concernant la nomination de deux administrateurs indépendants conformément à la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2023, votre société a reçu en date du 09 Mai 2023 une notification auprès du CMF afin de l'inviter à régulariser cette situation avant la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022 à l'effet de se conformer à la réglementation en vigueur sous peine d'encourir les sanctions prévus par les articles 40 et 82 nouveau de la loi n°94-117.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 10 Mai 2023 pour lui expliquer sa volonté de régulariser cette situation dans les brefs délais tout en rappelant des dispositions des articles 21, 22 et 23 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation ainsi que l'arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 18 août 2022, fixant le calendrier modifiant la composition des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des entreprises publiques mentionnées dans l'article 22 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Votre société a reçu en date du 25 Octobre 2024 une notification auprès du CMF afin de l'inviter de publier un appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant.

En réponse à cette notification, votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 30 Octobre 2024 pour lui informer qu'elle attend encore la publication des arrêtés d'applications mentionnés dans les articles 12 et 13 du décret Présidentiel n° 2022-303 du 29 mars 2022.

Votre conseil d'administration du 28 janvier 2026 a autorisé la publication d'annonce pour la nomination de deux administrateurs indépendants et la création d'une comité de sélection. Cette comité a décidé lors de sa première réunion du 26 février 2026 le non acceptation de la seule candidature reçue et le lancement d'une nouvelle annonce. La comité de sélection a refusé aussi lors de sa deuxième réunion du 03 avril 2026, les deux dossiers de candidature reçus et la soumission des résultats au conseil d'administration et le lancement d'un nouveau appel à candidature.

De plus votre société a envoyé une lettre au CMF en date du 24 Avril 2026 pour lui informer que son conseil d'administration du 23 avril 2026 a décidé le lancement d'un nouveau appel à candidature pour la nomination de deux administrateurs indépendants après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Tunis le 29 Avril 2026

Le commissaire aux comptes

Mohamed BAHLOUL

Mohamed BAHLOUL

Expert comptable

Membre de l'Ordre des Experts

Comptables de Tunisie

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations conclues en 2025

1-1 Suite à la demande du ministère du commerce et du développement des exportations, et en se basant sur le Circulaire n° 5 du 12 mars 2021, sur les charges imputées aux établissements publics et entreprises publiques au titre des frais afférents aux ministères, associations, organisations ou tout autre organisme public ou privé, votre Conseil d'administration du 27 février 2025 a autorisé la location de voitures au profit des services de contrôle économique tel que détaillé dans le tableau suivant :

	Nombre de voiture	Carburant	Frais de location	Total
Conseil d'Administration du 27/02/2025	28	14 257	40 568	54 825
TOTAL				54 825

1-2 Votre Conseil d'administration du 02 Octobre 2025 a approuvé le renouvellement du placement d'un montant de 17 Millions de dinars dans la Trésorerie Générale de Tunisie pour une période d'une année à la suite de la demande du Ministère des Finances, et ce en application du circulaire de la Présidence du Gouvernement n°14 du 12 Juin 2023 concernant l'application des dispositions de l'article n°61 de la Revue de la Comptabilité Publique.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2025

2-1 Convention entre la **SOTUMAG** et la **COOPMAG** portant sur la location d'un local administratif :
Les loyers et les charges connexes facturés à la **COOPMAG** ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Location d'un local administratif	12 617	12 617
Frais de consommation d'électricité	2 298	2 298
Frais de consommation d'eau	421	421
Total	15 336	15 336

2-2 Convention entre la **SOTUMAG** et la société **Trabelsi et Fils** portant sur la location d'un espace de 50 m² au pavillon de poissons :

Les montants facturés par la **SOTUMAG** à la société **Trabelsi et Fils** ainsi que les montants payés au titre de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

Désignations	Créances facturées	Montants payés
Redevance poissons	25 309	25 309
Loyer carreau	2 000	2 000
Loyer entrepôt emballage	5 079	5 079
Frais de consommation d'électricité	3 105	3 105
Total	35 493	35 493

3- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3.1- Votre Conseil d'administration du 27 janvier 2024 a décidé de nommer Mr Sofiène Tarmiz en tant que Président Directeur Général de la **SOTUMAG**.

La rémunération du Président Directeur Général de la **SOTUMAG** au titre de l'année 2025 s'élève à 51.387 DT brut tel que fixé par l'arrêté de la Présidence du Gouvernement du 10 mai 2024.

En outre, il a bénéficié des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction
- Un Quota mensuel de carburant de 500 litres valorisé annuellement à un montant de 15.150 DT
- La prise en charge des frais de téléphone.

3.2- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 04 Juin 2025 a fixé le montant des jetons de présence (pour la gestion 2024) à 3000 DT brut par administrateur, et ceux de la Comité Permanente D'audit Interne (pour la gestion 2024) à 1250 DT brut par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 29 Avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Mohamed BAHLOUL